

LES AGENTS NE SONT PAS QUE DES MATRICULES



LA DIRECTION DOIT L'ENTENDRE !!!!

Une stratégie bien rodée pour réduire les effectifs...

Constat d'une stratégie délibérée et planifiée par la collectivité. **Quatre mois sans remplacement de poste** lors d'un départ d'agent avant de commencer la procédure de recrutement.

➡ **Résultat : des effectifs en baisse, des agents épuisés, des périmètres de travail élargis**

Le recrutement de Titulaire en berne !

Le recrutement semble orchestré de manière à privilégier le recours à des contractuels à la place des titulaires. Ce personnel serait plus éjectable et plus malléable ? Le recours à des contractuels ne devrait être envisagé qu'en tout dernier lieu sur les postes permanents. Le copinage à l'embauche serait sans doute moins présent et éviterait les conflits d'intérêt.

🚧 Évolution entre 2019 et 2023

- 2019 : 1502 fonctionnaires / 424 contractuels
- 2023 : 1380 fonctionnaires / 604 contractuels
- Baisse de 122 fonctionnaires

➡ Conséquences, **de moins en moins de cotisants CNRACL**, ce qui à terme met en danger le financement de nos futures retraites ! La CGT ne peut que dénoncer les abus de ces contrats précaires pour les agents, l'externalisation des services et l'embauche de prestataires du secteur privé.

Création de strate bureautique : pour quelle utilité ?

Dans nos services comme à l'hôpital, les postes d'encadrants se multiplient au détriment du personnel de terrain.

➡ **Le travail relationnel avec les usagers diminue, la charge administrative augmente, les délais d'attente s'allongent... Une surcharge mentale permanente sans renfort d'effectifs.**

Une logique de maîtrise des coûts ?

Dans un contexte budgétaire contraint, les travaux engagés pour le logement du nouveau Directeur Général interrogent.

➡ **Pendant ce temps, des sites, en territoire et en central, restent des « passoires thermiques » non rénovées depuis des années. Où est l'équité dans les efforts demandés ?**

Protection Sociale Complémentaire (PSC) : Des négociations sous contraintes budgétaires

Avec le report de la loi sur les mutuelles et la prévoyance obligatoire, pour faire des économies, notre Direction va établir un plan progressif jusqu'en 2029 ; ce qui risque de fragiliser et d'engendrer des situations précaires pour certains agents.

➡ **A l'heure actuelle, certaines collectivités ont déjà signé des accords de prévoyance calqués sur le futur accord national.**